*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 6/2020 du 10/11/2020 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

*L’an deux mil vingt et le dix novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente et à*

*huis clos en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de*

*La Villetertre.*

# Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2020

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes POSTEL Mathieu,, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien et VAUVILLIERS Jean.

*Absent excusé : M.* CAMILLE Laurent

Madame Florence DESESQUELLES a été nommée secrétaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE

- Le Conseil Municipal accepte que la CCVT récupère la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » au 1er juillet 2021, afin de conserver une indépendance et une autonomie dans ce domaine. Cette compétence découle de la Loi d’Orientation de la Mobilité de 2019 dont le but est de rendre les transports du quotidien plus faciles, à moindre coût et plus « propres ».

- Les statuts de la CCVT sont modifiés afin de prendre en compte le départ de la commune de Bachivillers et la création de la commune nouvelle de la Corne en Vexin.

- Le transfert de compétence vers la CCVT du Plan Local d’Urbanisme intercommunal doit être à nouveau soumis aux conseils municipaux nouvellement élus.

Afin de conserver la maîtrise de son urbanisme, le Conseil Municipal refuse ce transfert de compétence.

FUSION ADTO / SAO

Le Conseil Municipal accepte la fusion des deux Sociétés Publiques Locales de l’Oise, Assistance Départementale pour les Territoires de l’Oise (ADTO) et Société d’Aménagement de l’Oise (SAO). La Commune étant adhérente de l’ADTO, elle sera représentée de la même façon au sein de la nouvelle structure ADTO – SAO.

SYNDICAT D’ELECTRICITE de l’OISE

Le Conseil Municipal accepte l’adhésion de trois communautés de communes de l’Oise au S.E. 60 : C.C. des Lisières de l’Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte.

…/…

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n° 6/2020 du 10/11/2020 - p 2/2*

INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le versement d’une indemnité de budget de 30,49 € bruts à Madame le Receveur de Chaumont-en-Vexin pour 2020.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes au budget communal 2020 :

* Afin de régulariser les opérations au budget d’assainissement : la somme de 13 779,83 € est ajoutée en recettes et dépenses (opérations d’ordre),
* Afin de régler l’opération « travaux rue de la Mare », une somme supplémentaire de 70 000 € est votée, compensée par un emprunt,
* Une subvention supplémentaire de 2760 € pour la réfection du pont de St Cyr permettra de payer une plus-value sur ces travaux.

Concernant les travaux rue de la Mare, la subvention de l’Etat n’est toujours pas attribuée ; Monsieur le Maire demande à Madame LESCALLE de bien vouloir se renseigner, compte tenu du démarrage prochain des travaux.

URBANISME

Demande de M. MAJESTÉ Place du Puits pour une modification de clôture. Le Conseil Municipal n’a pas d’objection.

DIVERS

* Les travaux sur le réseau d’eau rue de la Mare étant terminés, la Commune va entreprendre les travaux d’assainissement pluvial de cette rue ainsi que la création de parkings.
* Monsieur CROCHON s’inquiète de l’état du chemin du Petit Etang après le passage des forestiers. Monsieur DESSEIN confirme que l’entreprise va se charger de la remise en état dès que possible.
* Monsieur DEBRAINE fait un point sur la poursuite de la vidéo-protection dans le village et propose d’ajouter la zone de l’agence postale, Mairie et école dans le projet. Le Conseil Municipal approuve.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. Fait et délibéré à La Villetertre le dix novembre deux mil vingt et ont signé au registre les membres présents.